



Conditions générales d'utilisation de la plateforme OZINT

Version 1.0 - 19 Septembre 2022

Préliminaire : Définitions

CGU : les présentes conditions générales d'utilisation.

Espace Discord : définit l'interface de partage et d'échange intitulé « Ozint » administré sous l'environnement collaboratif Discord.

Plateforme OZINT : Le site Internet « Ozint.eu », le discord « Ozint » et de manière générale par tout support digital « Ozint ».

OSINT ou ROSO : l'Open Source INTelligence, ou Renseignement d'Origine Sources Ouvertes consiste à recueillir et analyser légalement des informations à partir de sources publiques, en vue de répondre à des questions spécifiques. Il s'agit d'une des disciplines traditionnelles du renseignement et de la cybersécurité.

Open Source ou Source ouverte : information accessible au public telle que les médias, l'internet dit « grand public » (sites, forums, blog, réseaux sociaux, etc.), les données gouvernementales et administratives officielles, les publications professionnelles et académiques, les données commerciales, etc.

Gamification : pratique consistant à utiliser des mécanismes de jeux dans un contexte non ludique (formation professionnelle, apprentissage, enseignement, etc.).

Challenge : session de Gamification dédiée à l'apprentissage, la formation et à la pratique de l'OSINT.

Flag : preuve de la résolution d'un Challenge sous la forme d'une chaîne de caractère contenant les solutions du challenge.

Write-up : méthodologie permettant de solutionner un Challenge et d'aboutir au Flag.

Utilisateur : personne physique d'au moins 16 ans révolus et personne physique majeure ne faisant pas l'objet d'une mesure de protection juridique (sauvegarde de justice, tutelle, curatelle).

Staff : équipe dédiée au sein de OPIX ou de la communauté Ozint à l'administration, l'animation et le fonctionnement de la Plateforme OZINT.

Article 1 - Objet

La Plateforme OZINT est la propriété de la Société OPIX au capital de 15.000 euros, dont le siège est sis 4 bis Rue des Aubépins - 69003 LYON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 519 636 559 (ci-après dénommée « OPIX »).

Les CGU définissent les conditions applicables à l'utilisation de la Plateforme OZINT.

La version actuellement en ligne des CGU est la seule opposable pendant toute la durée d'utilisation de la Plateforme OZINT, et ce jusqu'à ce qu'une nouvelle version la remplace.

Sauf dispositions particulières acceptées par écrit par OPIX, les CGU s'appliquent aux relations entre OPIX et l'Utilisateur.

Les CGU prévalent sur tout autre document de l'Utilisateur.

Article 2. - Fonctionnement de la Plateforme OZINT

La Plateforme OZINT est une plateforme communautaire dédiée à l'apprentissage, la formation et à la pratique de l'OSINT notamment sous la forme de Gamification.

L'utilisation de la Plateforme OZINT est gratuite pour l'Utilisateur individuel.

Article 3 - Compte utilisateur

3.1 - Création d'un compte utilisateur

Pour toute utilisation de la Plateforme OZINT, l'Utilisateur doit, au préalable, procéder à la création d'un compte utilisateur. Celui-ci doit être créé exclusivement sur la Plateforme OZINT.

La création d'un compte utilisateur est interdite aux personnes physiques de moins de 16 ans révolus et aux personnes physiques majeures faisant l'objet d'une mesure de protection juridique (sauvegarde de justice, tutelle, curatelle).

Chaque Utilisateur n'est autorisé à ouvrir qu'un seul compte utilisateur. Le Staff se réserve le droit de supprimer des comptes utilisateurs en cas d'identification de plusieurs comptes utilisateurs pour un même Utilisateur.

L'Utilisateur doit renseigner son adresse mail et un mot de passe, afin de créer et d'accéder à son compte utilisateur.

3.2 - Suppression d'un compte utilisateur

En cas de non-respect par l'Utilisateur des CGU, des règles de bienséance (cf. Article 6 du présent document), et des règles applicables à l'utilisation de la Plateforme OZINT telles que ci-après mentionnées, en cas de fraude de la part d'un Utilisateur ou en cas de violation des bonnes pratiques, le Staff se réserve la faculté de supprimer de plein droit, sans préavis, sans formalité et sans indemnité, le compte utilisateur de l'Utilisateur.

Tout Utilisateur peut supprimer son compte utilisateur à partir de son compte utilisateur.

3.3 - Compte inactif

Le Staff se réserve le droit de fermer un compte utilisateur inactif depuis 24 mois à compter de la dernière connexion.

Article 4 - Elaboration d'un Challenge

4.1 - Proposition d'un Challenge par un Utilisateur

Tout Utilisateur peut élaborer et proposer au Staff un Challenge au sein de la Plateforme OZINT.

Pour toute proposition de Challenge, l'Utilisateur doit prendre contact avec le Staff au sein de l'espace DISCORD dédié à la Plateforme OZINT.

Lors des échanges avec le Staff, l'Utilisateur devra fournir toutes les informations et les renseignements qui lui seront demandés par le Staff.

4.2 - Elaboration d'un Challenge par un Utilisateur

Tout Challenge doit respecter les règles applicables à la Plateforme OZINT telles que mentionnées ci-après.

L'utilisation des ressources du Darknet est interdite. Cela inclut la totalité des sites dont l'extension est « .onion » ainsi que tout document téléchargé sur un de ces sites internet.

Par ailleurs, tout Challenge doit être élaboré à partir de personnages fictifs, de personnages historiques et de situations purement fictives. Toute élaboration à partir de personnes existantes même célèbres est interdite. Il est toléré les sujets portant sur des personnages historiques.

En cas d'utilisation de photographies, images, textes, musiques, et de manière générale de toutes œuvres, ces dernières doivent être libres de droits.

L'Utilisateur fera ses meilleurs efforts pour s'assurer que l'ensemble des informations et supports nécessaires à la participation d'un Challenge soit disponible au moins pendant une durée de 6 mois à compter du démarrage du Challenge.

L'Utilisateur doit également fournir au Staff le Flag et le Write-up détaillé au format PDF aux couleurs de la Plateforme OZINT. L'Utilisateur s'engage à garder confidentiel le Flag et le Write-up.

Un Utilisateur ayant participé à l'élaboration d'un Challenge proposé sur la Plateforme OZINT ne peut participer audit Challenge.

4.3 - Procédure de modération

Avant toute ouverture d'un Challenge, ce dernier fera l'objet d'une procédure de modération par le Staff permettant au Staff de faire ses meilleurs efforts pour s'assurer que le Challenge proposé respecte les règles applicables à l'utilisation de la Plateforme OZINT telles que ci-après mentionnées.

En général, la majorité des challenges est examinée dans un délai de 30 jours. Toutefois, cette durée peut varier selon les cas.

A l'issue de cette procédure de modération, le Staff se réserve le droit de ne pas proposer le Challenge au sein de la Plateforme OZINT.

4.4 - Droit d'auteur du Challenge

En proposant un Challenge sur la Plateforme OZINT, l'Utilisateur, auteur dudit Challenge, cède à titre gratuit et à titre exclusif à OPIX, les droits de reproduction et de représentation relatif audit Challenge. Cette cession est effectuée pour le temps de la propriété littéraire, artistique et industrielle et pour le monde entier.

L'Utilisateur déclare et garantit qu'il est titulaire de tous les droits, licences, consentements, autorisations, nécessaires pour accorder la présente cession.

Tout Challenge proposé sur la Plateforme OZINT bénéficie d'une exclusivité et ne peut être proposé par l'Utilisateur sur une autre plateforme.

L'auteur du challenge conserve la possibilité d'être cité ou non sur la page du challenge ou sur les annonces d'ouverture de challenge qui pourraient être faites sur les réseaux sociaux Ozint. Cette citation sera sous la forme de son pseudonyme de joueur.

Article 5 - Participation à un Challenge

5.1 - Inscription à un Challenge

Les inscriptions à un Challenge se font à partir du compte utilisateur. L'Utilisateur est informé :

- Que les validations de flags doivent avoir lieu à compter de la date d'ouverture du challenge.
- Que certains challenges peuvent être en accès réservé à certains joueurs, équipes ou circonstances particulières.

5.2 - Règles du challenge

Lors de l'inscription à un Challenge, l'Utilisateur doit prendre connaissance et valider les règles relatives audit Challenge.

5.3 - Flag et Write-up

L'Utilisateur s'engage à garder strictement confidentiel le Flag et le Write-up. Le staff se réserve le droit de sanction ou de démarche juridique en cas de diffusion de flag ou de Write-up sur des sites internet, des réseaux sociaux ou tout moyen de diffusion de masse.

5.4 - Classement

Pour chaque Challenge, le Staff attribuera un nombre de points à gagner en cas de résolution du Challenge. En fonction de l'observation de la difficulté de résolution du challenge, le staff conserve la possibilité de ré-évaluer les points d'un challenge rétroactivement si besoin.

Le Staff établira également un classement entre les Utilisateurs et les équipes

Tout joueur validant un challenge provoquera l'acquisition de points pour l'équipe dont il fait partie au moment de la validation, et ce dans la limite d'une acquisition de points par challenge et par équipe.

En cas de contestation du classement et des points attribués, l'Utilisateur devra prendre contact avec le Staff au sein de l'espace DISCORD dédié à la Plateforme OZINT. En tout état de cause, le Staff restera seul décisionnaire concernant l'attribution de points et le classement.

5.5 - Retrait du Challenge

Le Staff se réserve le droit d'interrompre ou de retirer un Challenge à tout moment.

Article 6 - Règles applicables à l'utilisation de la Plateforme OZINT

Respect de la réglementation en vigueur

D'une manière générale, la participation à la Plateforme OZINT, l'utilisation de la plateforme OZINT, l'élaboration d'un Challenge et/ou la participation à un Challenge ne doit pas contrevenir à la réglementation en vigueur et, à ce titre, ne doivent pas constituer une infraction.

Par ailleurs, l'élaboration d'un Challenge ne doit pas être effectuée par l'Utilisateur à des fins commerciales ou de publicité.

Utilisation des apprentissages

L'Utilisateur s'interdit d'utiliser les connaissances et compétences acquises sur la Plateforme OZINT à des fins malveillantes ou illicites.

Produits ou services illégaux ou inappropriés

L'Utilisateur s'interdit de mettre en œuvre, faciliter ou promouvoir de produits ou de services illégaux, ou des comportements, pratiques ou actes illicites ou malhonnêtes.

Pratiques discriminatoires

L'Utilisateur s'interdit tout acte constitutif d'une discrimination telles qu'une discrimination sur les origines, l'appartenance à un groupe ethnique, la couleur de peau, la nationalité, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, le handicap ou la maladie.

D'une manière générale, l'Utilisateur s'interdit tout acte incitant à la discrimination.

Tabac et produits s'y rapportant

L'Utilisateur s'interdit de faire la promotion de la vente ou de l'utilisation de produits du tabac et d'articles s'y rapportant, s'interdit de faire la promotion des cigarettes électroniques, des vaporisateurs ou tout autre produit simulant la consommation de tabac.

Drogues et produits associés

L'Utilisateur s'interdit de faire la promotion de la vente ou la consommation de drogues et médicaments illégaux.

Pratiques dangereuses

L'Utilisateur s'interdit de faire la promotion des pratiques dangereuses pouvant notamment porter atteinte à l'intégrité physique ou psychique des personnes telle que la promotion des mouvements sectaires, les pratiques de soins non conventionnelles, la consommation excessive ou irresponsable d'alcool.

Armes, munitions ou explosifs

L'Utilisateur s'interdit de faire la promotion de la vente ou l'usage d'armes, de munitions ou d'explosifs.

Produits ou services pour adultes

L'Utilisateur s'interdit de faire la promotion de la vente, de l'usage de produits ou services pour adultes (par exemple, les services d'escort girls, vente de sex-toys, promotion de sites internet pornographiques).

Contenu pour adultes

L'élaboration d'un challenge ne doit pas inclure de contenu pour adultes et notamment des scènes érotiques ou pornographiques, et d'une manière générale tout contenu sexuellement provocateur ou suggestif.

Contenu choquant

L'élaboration d'un challenge ne doit pas comprendre de contenu choquant, sensationnaliste, provocant ou excessivement violent.

D'une manière générale, l'élaboration d'un challenge ne doit pas avoir pour objet ou pour effet de choquer les utilisateurs, ni inciter à la violence ou à la révolte.

Contenu mensonger

L'utilisateur s'interdit de diffuser des informations mensongères ou trompeuses.

Hacking

Toute pratique du piratage informatique, du piratage des télécommunications, du « hacking » est strictement interdite dans le cadre de la Plateforme OZINT et notamment lors de l'élaboration d'un Challenge ou lors de la participation à un Challenge.

A ce titre il est rappelé les dispositions suivantes du Code pénal :

Article 323-1 du Code pénal :

« Le fait d'accéder ou de se maintenir, frauduleusement, dans tout ou partie d'un système de traitement automatisé de données est puni de deux ans d'emprisonnement et de 60 000 euros d'amende.

Lorsqu'il en est résulté soit la suppression ou la modification de données contenues dans le système, soit une altération du fonctionnement de ce système, la peine est de trois ans d'emprisonnement et de 100 000 euros d'amende.

Lorsque les infractions prévues aux deux premiers alinéas ont été commises à l'encontre d'un système de traitement automatisé de données à caractère personnel mis en œuvre par l'Etat, la peine est portée à cinq ans d'emprisonnement et à 150 000 euros d'amende ».

Article 323-2 du Code pénal :

« Le fait d'entraver ou de fausser le fonctionnement d'un système de traitement automatisé de données est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende.

Lorsque cette infraction a été commise à l'encontre d'un système de traitement automatisé de données à caractère personnel mis en œuvre par l'Etat, la peine est portée à sept ans d'emprisonnement et à 300 000 euros d'amende ».

Article 323-3 du Code pénal :

« Le fait d'introduire frauduleusement des données dans un système de traitement automatisé, d'extraire, de détenir, de reproduire, de transmettre, de supprimer ou de modifier frauduleusement les données qu'il contient est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende.

Lorsque cette infraction a été commise à l'encontre d'un système de traitement automatisé de données à caractère personnel mis en œuvre par l'Etat, la peine est portée à sept ans d'emprisonnement et à 300 000 euros d'amende ».

Doxing

Toute pratique du « doxing » consistant à diffuser publiquement des informations personnelles, et ce même si ces dernières ont été obtenues légalement, est strictement interdite dans le cadre de la Plateforme OZINT et notamment lors de l'élaboration d'un Challenge ou lors de la participation d'un Challenge.

A ce titre il est rappelé les dispositions de l'article 223-1-1 du Code pénal :

*« Le fait de révéler, de diffuser ou de transmettre, par quelque moyen que ce soit, des informations relatives à la vie privée, familiale ou professionnelle d'une personne permettant de l'identifier ou de la localiser aux fins de l'exposer ou d'exposer les membres de sa famille à un risque direct d'atteinte à la personne ou aux biens que l'auteur ne pouvait ignorer est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.
(...) ».*

Social engineering

Toute pratique d'ingénierie sociale (Social ingeenering) et plus généralement tout pratique consistant à manipuler ou tromper une personne aux fins d'obtenir des renseignements concernant notamment un système informatique est strictement interdite dans le cadre de la Plateforme OZINT et notamment lors de l'élaboration d'un Challenge ou lors de la participation d'un Challenge.

D'une manière générale, l'Utilisateur s'interdit tout contact et interaction (envoi de courriels, publication de commentaires sur un profil, mettre des « likes » ou des « pouces » sur un profil d'un réseau social, etc.) avec les tiers lors de la participation à un Challenge.

Article 7 - Responsabilité de l'Utilisateur

L'Utilisateur est seul responsable des actes qu'il commet lors de l'utilisation de la Plateforme OZINT.

Plus particulièrement, il est précisé que nonobstant la procédure de modération, l'Utilisateur est seul responsable du contenu d'un Challenge dont il est l'auteur. A ce titre, il est précisé qu'OPIX n'a, en aucun cas, la qualité d'éditeur de contenus.

Le Staff peut à tout moment, refuser ou interrompre tout Challenge qu'il jugerait contraire aux CGU, aux lois et réglementations en vigueur, ou en cas de signalement d'un tiers, et ce sans avoir à en justifier et sans que l'Utilisateur ne puisse prétendre à aucune indemnité à ce titre.

Article 8 - Divers

8.1 - Gestion de la plateforme OZINT

Le Staff s'engage à faire ses meilleurs efforts pour que la plateforme OZINT soit accessible de manière permanente et régulière, sauf notamment en cas de maintenance ou de mise à jour.

Pour la bonne gestion de la plateforme OZINT, le Staff peut à tout moment :

- Suspendre, interrompre ou limiter l'accès à tout ou partie de la plateforme, réserver l'accès au site, ou à certaines parties du site, à une catégorie déterminée d'utilisateurs ;
- Supprimer toute information pouvant perturber le fonctionnement ou entrant en contradiction avec les lois nationales ou internationales, ou avec les présentes conditions générales ;
- Suspendre l'accès à la plateforme afin de procéder à des mises à jour ou à des opérations de maintenance.

8.2 - Espace DISCORD

Le Staff a mis en place un espace DISCORD dédié à la Plateforme OZINT.

L'ensemble des Utilisateurs peuvent échanger avec le Staff et/ou entre eux sur cet espace DISCORD.

Les Utilisateurs s'interdisent d'utiliser ledit espace DISCORD à des fins illicites ou pour promouvoir des pratiques illicites (Cf Article 6 du présent document)

Par ailleurs, les Utilisateurs s'engagent à respecter la charte d'utilisation de DISCORD. Tout comportement contrevenant à ladite charte (comportement irrespectueux, propos injurieux etc.) pourra entraîner la fermeture du compte Utilisateur.

Le Staff fera ses meilleurs efforts (best effort) pour se rendre disponible sur l'espace DISCORD.

8.3 – Responsabilité

Les engagements d'OPIX constituent des obligations de moyens.

OPIX ne répond ni des dommages directs, ni des dommages indirects, ni des conséquences financières des actions éventuellement intentées par des tiers à l'encontre de l'Utilisateur. La responsabilité de OPIX ne peut être engagée en cas de défaillance, panne, difficulté ou interruption de fonctionnement, empêchant l'accès à la plateforme OZINT ou à une de ses fonctionnalités.

8.4 – Connexion à la Plateforme OZINT

Le matériel utilisé par l'Utilisateur pour se connecter à la Plateforme OZINT est sous son entière responsabilité.

Les coûts et frais des communications nécessaires à la connexion à la Plateforme OZINT sont à la charge exclusive de l'utilisateur.

8.5 – Cookies

La Plateforme OZINT peut collecter automatiquement des informations standards. Toutes les informations collectées indirectement ne seront utilisées que pour suivre le volume, le type et la configuration du trafic utilisant cette plateforme, pour en développer la conception et l'agencement et à d'autres fins administratives et de planification et plus généralement pour améliorer le service offert par la Plateforme OZINT.

8.6 – RGPD

Dans le cadre de l'exploitation de la plateforme OZINT, OPIX est amené à traiter des données à caractère personnel au sens de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif aux données à caractère personnel, en qualité de responsable du traitement.

Les données recueillies dans le cadre des services susvisés sont traitées aux fins de gérer la relation utilisateur, la prospection, l'élaboration de statistiques, et dans le cadre de l'utilisation et l'exploitation de la Plateforme OZINT et des éventuels services associés.

Les données susceptibles d'être collectées sont les informations d'identification à la plateforme, les adresses IP.

Les destinataires des données sont les personnes chargées du suivi de la plateforme OZINT et des utilisateurs au sein d'OPIX.

Les données sont conservées pendant le délai strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités susvisées, à savoir 2 ans après la dernière connexion ou la suppression du compte utilisateur.

Les données sont susceptibles de transfert hors du territoire de l'Espace économique européen mais bénéficient des garanties appropriées ou d'une décision d'adéquation conformément à la réglementation applicable.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, toute personne dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité des données et d'opposition au traitement en s'adressant via l'adresse courriel à Opix - 4B Rue des Aubépins 69003 LYON.

8.7 - Droit applicable - Litige

Les présentes conditions générales sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Les présentes conditions générales sont régies par la loi française et soumises à la compétence des tribunaux de Lyon (France).

8.8 - Prise de contact

Pour toute question, information sur les prestations offertes par la Plateforme OZINT ou concernant la plateforme OZINT elle-même, les personnes sont invitées à envoyer un message à l'adresse suivante : info (@) ozint.eu